

Montréal, le 12 février 2021

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Joelle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : HQCMÉ – Demande d'adoption de la norme de fiabilité PRC-006-
NPCC-2 – Délestage en sous-fréquence automatique
Dossier de la Régie : R-4131-2020**

Maîtres,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Coordonnateur), a déposé, le 18 août 2020, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption de la norme régionale du *Northeast Power Coordinating Council* (NPCC) PRC-006-NPCC-2 et de son annexe Québec, dans ses versions française et anglaise.

Dans sa lettre du 13 novembre 2020 (pièce [A-0005](#)), la Régie convoquait le Coordonnateur à une séance de travail et l'informait qu'elle prévoyait la tenue d'une audience dans le présent dossier.

Dans sa lettre du 23 novembre 2020 (pièce [A-0008](#)), la Régie réservait les dates pour la séance de travail ainsi que pour la tenue de l'audience.

Le 4 décembre 2020 (pièce [B-0018](#)), le Coordonnateur déposait ses réponses à la demande de renseignements de la Régie.

Le 11 février 2020, le Coordonnateur dépose une correspondance donnant suite à la séance de travail du 26 janvier 2020 (pièce [B-0022](#)).

Considérant l'évolution des travaux dans le présent dossier, la Régie estime que l'audience du 23 et 24 février 2021 n'est plus requise.

Toutefois, avant d'entamer son délibéré, la Régie vous demande de commenter d'ici le **15 février 2021 à 12h**, la possibilité de modifier le délai proposé de 60 jours entre l'adoption de la norme PRC-0006-NPCC-2 et l'entrée en vigueur de l'ensemble des exigences, prenant en considération deux options, soit un délai de 30 jours et un délai inférieur à 30 jours.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/nl